

## L'U2P dénonce l'accord CGPME-MEDEF-UPA de 2016 qui empêche l'expression des TPE et demande que des règles réellement équitables soient arrêtées

**Éditorial.** Conclu en 2016 sous la menace d'une sous-représentation dramatique des plus petites entreprises, l'accord dénoncé aujourd'hui par l'U2P ne permet pas aux entreprises de proximité de défendre leurs intérêts face aux représentants des grandes entreprises.

Les résultats de la première mesure de la représentativité patronale ont abouti en 2017 à surévaluer le poids des grandes entreprises en France, du fait de la trop grande importance accordée au critère du nombre de salariés, au détriment du critère du nombre d'entreprises. Depuis cette date, l'expérience a malheureusement déjà montré, que le sort des petites entreprises est totalement soumis aux décisions des représentants des grandes entreprises. Cette situation est évidemment très préjudiciable à la santé économique du pays (les plus petites entreprises représentent plus de 90% des entreprises françaises) et amène l'U2P à demander une révision des règles de mesure de la représentativité patronale.

L'U2P dénonce donc l'accord conclu le 2 mai 2016 avec les deux autres organisations interprofessionnelles qui a inspiré la loi, et met en avant plusieurs priorités :

1. Garantir la prise en compte spécifique des intérêts des entreprises de moins de 11 salariés au sein de



Visuel de la campagne « Les Bâillonnés » menée en 2016 pour contester le mode de calcul de la représentativité patronale.

chaque branche professionnelle et au niveau interprofessionnel ;

2. Permettre à une ou plusieurs organisations d'employeurs, représentant plus de 50% des entreprises adhérentes, de s'opposer à un accord ;

3. Fonder la représentation des organisations d'employeurs au sein des différentes instances paritaires (sièges et voix), d'abord sur le nombre d'entreprises adhérentes, à pondérer dans un deuxième temps par le

nombre de salariés, au lieu de l'inverse actuellement ;

4. Empêcher la double ou triple comptabilisation d'une entreprise adhérente par une même organisation d'employeurs, professionnelle ou interprofessionnelle.

Ces demandes ont été faites au Gouvernement et aux parlementaires. Ainsi, j'ai directement interpellé la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, venue s'exprimer le 26 septembre dernier aux Rencontres de l'U2P. Elle a pour sa part affirmé : « Sur

le décompte du nombre d'entreprises et de salariés, je comprends la crainte des petites entreprises de ne pas être assez représentées dans les négociations collectives », ajoutant « il faut que l'on refasse le travail avec une discussion entre organisations patronales puis une transcription législative. »

### Le gouvernement doit prendre ses responsabilités

Au regard de la volonté exprimée par les deux autres organisations patronales de ne pas rediscuter l'accord de 2016, l'U2P appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités pour permettre à la démocratie sociale de fonctionner sur des bases équilibrées et éviter ainsi qu'une catégorie d'entreprises puisse être totalement marginalisée dans le champ social. Pour l'U2P, les intérêts de l'ensemble des entreprises doivent être garantis. ■

**Alain Griset**  
@alaingriset

Abonnez-vous à la newsletter de l'U2P sur [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »  
[@U2P\\_France](https://twitter.com/U2P_France)

### Réforme

Réforme des retraites : la consultation est lancée, l'U2P intransigente en l'absence de garanties  
**p. 2**

### Salariés

« Prime Macron » : une mesure bienvenue  
**p. 2**

### Artisanat et commerce

La Stratégie nationale a été annoncée  
**p. 3**

**Entreprises** PLF 2020 : des avancées mais de nombreux points de vigilance  
**p. 3**

## « Prime Macron » : une mesure bienvenue

### Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Début 2019, l'U2P a salué le dispositif de « prime Macron », accueillant avec enthousiasme une mesure adaptée aux contraintes des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Ayant appelé à reconduire et à pérenniser ce dispositif dans les mêmes termes, l'U2P se félicite que l'examen de la mesure en Commission à l'Assemblée nationale ait permis de lever les obstacles à sa mise en œuvre dans les plus petites entreprises.

Mise en œuvre en décembre 2018, la « prime Macron » faisait partie du bouquet de mesures adoptées en réponse au mouvement des Gilets jaunes. Elle donnait la possibilité aux entreprises de verser jusqu'à 1 000 euros, exonérés de charges fiscales et sociales, à leurs salariés rémunérés moins de trois fois le SMIC. Un dispositif qu'elles sont 400 000 à avoir utilisé, au bénéfice de 5 millions de salariés.

Ce succès, réel, s'expliquait alors par l'accessibilité, la simplicité et le caractère non contraignant de la mesure, qui donnait aux entreprises de

proximité la liberté de récompenser leurs salariés, sans que cela vienne alourdir une charge administrative déjà trop élevée. L'U2P a donc accueilli avec satisfaction l'annonce de la reconduction du dispositif pour 2020. Mais le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale dans sa version initiale prévoyait que l'exonération se ferait désormais à la condition – et quelle condition ! – qu'un accord d'intéressement existe ou soit mis en place dans l'entreprise.

C'était totalement méconnaître les contraintes et le quotidien des artisans, des

commerçants et des professionnels libéraux.

Alors que l'intéressement est à la peine dans les entreprises de onze salariés et plus, comment imaginer qu'il en aille autrement dans celles qui en comptent dix ou moins ?

Les nombreux obstacles à la mise en place d'un tel mécanisme reviendraient en pratique à exclure les entreprises de proximité du périmètre de la « prime Macron ».

L'U2P s'est donc mobilisée auprès des parlementaires afin que la mesure ne soit plus conditionnée par un accord d'intéressement pour les entre-

prises de moins de 11 salariés. Sans quoi près de 4 millions de salariés se verraient purement et simplement privés d'un coup de pouce précieux, et 2,8 millions de chefs d'entreprise des moyens de le donner.

L'action de l'U2P a porté ses fruits : lors de l'examen du projet de loi par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, un amendement a été adopté pour exonérer les plus petites entreprises de la contrainte d'un accord d'intéressement préalable. Depuis, l'U2P agit auprès du gouvernement afin que cet amendement soit adopté définitivement. ■



Matthew Henry / Burst

## Réforme des retraites : la consultation est lancée, l'U2P intransigente en l'absence de garanties

Le gouvernement a officialisé le lancement de la consultation citoyenne sur la réforme des retraites avec la mise en ligne d'une plateforme dédiée. En parallèle, un nouveau cycle de concertation démarre avec les partenaires sociaux. L'U2P, insatisfaite de la réforme en l'état, maintiendra ses exigences.

C'était un souhait du gouvernement : le 21 août, Agnès Buzyn avait annoncé le lancement d'une vaste consultation citoyenne pour associer les Français à la réforme des retraites. Jean-Paul Delevoye, alors Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites, avait émis ses recommandations dans un rapport dévoilé en juillet.

Cette consultation devrait se poursuivre jusqu'en décembre et doit permettre de recueillir l'avis des Français autour d'une quinzaine de thèmes. Elle s'appuie sur le site Internet [participez.reforme-retraite.gouv.fr](http://participez.reforme-retraite.gouv.fr), sur des débats organisés en région et sur des réunions d'information locales.



Chaque semaine, le Haut-Commissaire réagira sur la plateforme aux questions pour

lesquelles les participants auront marqué le plus d'intérêt.

Du côté des partenaires sociaux, l'exécutif a également lancé un nouveau cycle de concertation. Cinq thèmes seront abordés

dans ces réunions (les mécanismes de solidarité, les conditions d'ouverture des droits, les modalités de transition, le retour à l'équilibre en 2025 et le pilotage) au cours desquelles l'U2P entend obtenir des avancées significatives. Elle sera en particulier intransigente sur deux points : le devenir des réserves accumulées par les régimes complémentaires des indépendants, artisans, commerçants et professionnels libéraux, et le périmètre financier de la réforme, qui ne devra pas avoir d'impact ni à la hausse sur le montant des cotisations, ni à la baisse sur le montant des pensions. ■

## La Stratégie nationale pour l'artisanat et le commerce de proximité a été annoncée

La présentation le 11 octobre par Agnès Pannier-Runacher de la « stratégie nationale pour l'artisanat et le commerce de proximité » témoigne d'une prise de conscience salutaire. En effet, cette stratégie tend à répondre à la demande de l'U2P de remplacer la logique « imposer, contrôler, sanctionner », qui prévaut le plus souvent dans les rapports entre l'État et les petites entre-

prises, par celle, beaucoup plus pertinente : « informer, accompagner, conseiller ».

L'U2P a travaillé en concertation avec le ministère et partage notamment les cinq objectifs fixés :

1. Améliorer le financement des TPE et simplifier le choix du statut le plus adapté ;
2. Faciliter la transition numérique ;
3. Simplifier les procédures ;

4. Accompagner la transition énergétique et écologique ;

5. Promouvoir l'artisanat et le commerce de proximité dans les territoires ;

Il convient maintenant d'étendre ce plan à l'ensemble des TPE, professions libérales comprises et de passer rapidement à la phase opérationnelle. Par exemple, il est impératif de supprimer l'assiette de 125 % du bé-

néfice retenue pour le calcul de l'impôt sur le revenu des entreprises n'adhérant pas à un organisme de gestion agréé (OGA). Il est totalement inique de prélever l'impôt sur un revenu arbitrairement surévalué.

L'U2P veillera donc à ce que les mesures issues de cette stratégie nationale soient réellement adaptées aux entreprises de proximité. ■

## PLF 2020 : des avancées, mais de nombreux points de vigilance

L'examen de la première partie du Projet de loi de finances 2020 a débuté en Commission des Finances de l'Assemblée nationale, mardi 8 octobre dernier.

Le Projet de loi de finances pour 2020, comporte plusieurs mesures de nature à encourager et simplifier le quotidien des entreprises de proximité.

C'est en particulier le cas des baisses d'impôt sur le revenu à compter de 2020, d'une part dans la perspective d'une amélioration générale du pouvoir d'achat, d'autre part parce que 57 % des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales n'ont pas de personnalité morale, et s'acquittent donc de l'impôt sur le revenu et non sur les sociétés. En parallèle, l'U2P se félicite également que le gouvernement confirme la baisse de l'impôt sur les sociétés.

La suppression d'un certain nombre de petites taxes à faible rendement va également dans le bon sens en permettant d'alléger et de simplifier les démarches administratives, et d'atténuer les risques juridiques associés, pour les chefs d'entreprise.

De même, la possibilité donnée aux collectivités territoriales d'exonérer de taxe foncière, en partie ou en totalité, les bâtiments situés dans des zones rurales de revitalisation des commerces – possibilité expressément réservée aux entreprises moins de onze salariés – est appréciable, malgré d'importantes restrictions qui atténuent sa portée.

La publication de la liste des plateformes qui ne coopéreraient pas avec l'administration fiscale semble indiquer là encore la fin d'une relative naïveté, même si l'on revient de loin et que pratiquement tout reste à faire en la matière.

Enfin, le recentrage de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise, via son extension au conjoint collaborateur et la fin de la dérogation accordée aux micro-entrepreneurs, ne peut que trouver l'assentiment de l'U2P qui s'est battue pour obtenir une meilleure protection des conjoints travaillant dans l'entreprise, et pour imposer une plus grande équité de traitement entre les différentes catégories d'entreprises.

### Des motifs d'inquiétude

S'il y a donc, à première vue, matière à se féliciter pour les artisans, commerçants et professionnels libéraux, tout n'est pas rose cependant.

Il y a lieu de s'inquiéter de la suppression, à compter de 2022, du crédit d'impôt formation des chefs d'entreprise, alors que la nécessité de s'adapter n'a jamais été aussi forte et que leur accès à la formation demeure insuffisant. Autre mesure inacceptable : l'alignement de la fiscalité du gazole non-routier... Excepté pour



P. Chagnon / Cocktail Santé, U2P

Éric Woerth (d.), Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, lors des Rencontres de l'U2P 2019.

l'agriculture et le transport ferroviaire ! Outre l'augmentation sensible de la facture énergétique, qui frappera durement les petites entreprises du BTP, cette mesure va aggraver les distorsions de concurrence avec les entreprises agricoles intervenant dans le BTP.

Dans le même temps, la transformation du CITE en prime à destination des ménages les plus modestes paraît de nature à limiter son usage et d'une telle complexité que son efficacité interroge.

Ce PLF va par ailleurs acter la création d'une « taxe forfaitaire sur les contrats à durée déterminée dits d'usage » et, contrairement au bonus-malus prévu par l'assurance chômage, aucune entreprise n'en sera exonérée. Or comment peut-on exiger de la part des employeurs que les contrats excèdent la durée de la prestation réalisée, dans des secteurs dont l'activité est aléatoire ou repose sur la saisonnalité ? Cette taxe va mettre à mal des secteurs économiques entiers, notamment l'hôtellerie-restauration ou l'activité de traiteur, et va dans certains cas accroître

les distorsions de concurrence à l'échelle européenne.

### De grands absents du PLF

L'U2P, d'ores et déjà mobilisée pour limiter l'effet délétère de certaines de ces mesures, va également porter 4 amendements répondant aux objectifs suivants :

1. Limiter à deux ans la possibilité de bénéficier du régime de la micro-entreprise pour les personnes exerçant une activité à titre principal ;
2. Généraliser à l'ensemble des entrepreneurs exerçant en nom propre la possibilité d'opter pour l'IS ;
3. Supprimer la majoration du bénéfice imposable à l'impôt sur le revenu pour toutes les entreprises individuelles n'adhérant pas à un OGA ;
4. Autoriser la provision pour investissement pour les entreprises individuelles soumises à l'IR.

L'Assemblée nationale et le Sénat disposent désormais de 70 jours pour examiner et voter le PLF. ■

## Brèves

### Dans l'artisanat, l'embellie se confirme pour l'apprentissage.

Plus de 75 000 apprentis ont démarré leur formation au cours de la campagne 2017-2018, en hausse de 3% par rapport à la campagne précédente. À lui seul, l'artisanat forme désormais près de 35% des apprentis avec 150 000 jeunes dans ses entreprises. Les secteurs qui y ont le plus recours restent le BTP (56 000 apprentis, +2%) et les services (41 000, +4%), avec une croissance à deux chiffres du nombre d'apprentis dans les travaux de terrassement (+28%) la réparation d'ordinateurs (+17%) ou l'entretien de véhicules (+11%). De nombreuses filières peinent encore toutefois à former assez de professionnels pour renouveler leurs effectifs, c'est notamment le cas du BTP et de certains métiers de services (coiffeur, fleuriste, prothésiste dentaire...). Source ISM, *Baromètre de l'artisanat*.

### Les boulangers-pâtisseries se mobilisent en région.

Depuis début septembre, Dominique Anract, président de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie (CGAD), s'est lancé dans un tour de France des régions, à la rencontre des boulangers-pâtisseries. Objectif : mobiliser les troupes autour des grands sujets d'actualité de la profession. Plus de 500 professionnels du secteur ont déjà participé à ces réunions interactives. Cette initiative inédite se substitue au congrès national de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBPF). Il est maintenant délocalisé aux quatre coins de France. « *Nous voulons donner la possibilité à tous les artisans de s'adresser à nous, facilement et directement* », explique Dominique Anract, président de la CNBPF. « *Pendant trois heures, mon équipe et moi répondons aux problématiques que rencontrent aujourd'hui nos artisans, et ceux-ci interagissent avec nous.* » Programme et inscription sur [lesrencontres-delaboulangerie.fr](http://lesrencontres-delaboulangerie.fr).

### Le CESE adopte son Rapport sur l'état de la France.

Le 11 septembre dernier, le CESE a adopté en séance plénière son Rapport annuel sur l'état de la France. Intitulé « Cohésion et transitions : agir autrement ». L'enjeu de ce rapport était d'identifier des leviers de nature à favoriser la mise en œuvre et la réussite des transitions écologique et numérique, en partant du constat

que cohésion sociale et transitions sont indissociables. Dans une perspective écologique, le rapport met notamment l'accent sur deux aspects auxquels les entreprises de proximité sont intrinsèquement liées : le développement des circuits-courts et la rénovation des centres-villes pour freiner l'étalement urbain. Dans sa déclaration à l'occasion du vote, le groupe de l'Artisanat a par ailleurs souligné le rôle prépondérant joué par les entreprises de proximité dans la cohésion sociale, en particulier via la formation et l'emploi, avec des besoins croissants de main d'œuvre qui peinent à être satisfaits. Le groupe des Professions libérales, quant à lui, a notamment souligné l'importance de veiller à la cohérence des décisions en matière d'urbanisme, et a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur la rénovation des centres-villes.

### Un stage pour immerger la ministre dans le quotidien d'une petite entreprise.

Dans le cadre d'une campagne de l'U2P visant à interpeller les membres du gouvernement, souvent familiers des grandes entreprises et non des petites, la Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances Agnès Pannier-Runacher a effectué un stage au sein du garage Ribeiro Automobiles à Tourcoing (Nord), en présence du Président de l'U2P. Au cours de la journée ont été évoqués la gestion du personnel, le recrutement, le secteur automobile, les relations avec les banques et assurances. Par ailleurs la ministre n'a pas hésité à « mettre les mains dans le cambouis » : peinture de carrosserie et changement de plaquettes de freins étaient au programme. ■



**La ministre @AgnèsRunacher confirme l'intérêt de son immersion dans une entreprise de #proximité pour voir très directement la vie de l'entreprise et tout ce qui complique le travail au quotidien en vue d'apporter des réponses concrètes dans le cadre de la stratégie nationale**

Twitter — @U2P\_france, 12 oct.

## Agenda

### 16 octobre

Audition du Président de l'U2P par Marie-Christine Verdier-Jouclas, députée et rapporteure sur la mission Travail et emploi.

### 17 octobre

Inauguration de l'U2P de l'Oise en présence du Président de l'U2P.

Réunion du Conseil National de l'U2P.

### 18 octobre

Participation du Président de l'U2P, du Vice-Président Michel Picon et du Secrétaire Général à une réunion bilatérale sur la réforme des retraites avec Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire aux Retraites.

### 22 octobre

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec le Secrétaire Général de la Présidence de la République, Alexis Kohler.

### 23 octobre

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec le Président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux, et le Directeur Général.

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec Stéphane Viry, député des Vosges.

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne.

### 28 octobre

Déplacement du Président de l'U2P en Bretagne, à l'invitation de l'U2P de région.